



**CONFÉRENCE MONDIALE
DE L'ALIMENTATION**

ROME, 5-16 Novembre 1974

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.65/C.1/L.15/Rev.1
12 novembre 1974

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIÈRE COMMISSION

Points 9 (a), (b) et (f) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

MESURES DESTINÉES À ACCROÎTRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DES PAYS EN VOIE
DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE PLUS LARGE DU DÉVELOPPEMENT

MESURES VISANT À ACCROÎTRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS

DISPOSITIONS À PRENDRE POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS OU AUX RÉSOLUTIONS
DE LA CONFÉRENCE ET METTRE AU POINT DES MÉCANISMES APPROPRIÉS

Pesticides*

Pakistan et Royaume-Uni: Projet de résolution révisé

La Conférence mondiale de l'alimentation,

Reconnaissant que les pesticides sont devenus rares, en particulier dans les pays en voie de développement, et représentent des apports importants pour améliorer la production végétale et animale, l'entreposage et la distribution, ainsi que les conditions sanitaires,

Reconnaissant la nécessité de prendre des mesures appropriées pour assurer un approvisionnement de pesticides et de matériel de traitement appropriés à des prix raisonnables et la nécessité de rechercher d'urgence des solutions de rechange et de rendre plus efficace l'emploi des pesticides,

1. Recommande d'instituer une coordination internationale pour faciliter aux pays en voie de développement l'obtention, avec un maximum d'assurance, des pesticides et de l'équipement nécessaires et de conseils visant à garantir l'efficacité et l'innocuité de leur application, en encourageant autant que possible les fabrications locales et l'établissement de stocks de réserve adéquats pour faire face aux crises majeures;

2. Recommande un programme coordonné comportant les éléments nécessaires - livraisons, informations, formation et recherche - pour accroître l'efficacité des mesures de protection;

*Insecticides, herbicides, fongicides, acaricides, rodenticides et régulateurs de croissance.

3. Recommande que la recherche comprenne un programme actif et permanent d'études sur le mécanisme de la résistance chez les plantes et chez les ravageurs et sur l'effet résiduel des pesticides sur les cultures, les productions végétales et les sols;

4. Prie la FAO de convoquer d'urgence une consultation ad hoc avec la participation des gouvernements membres et de l'industrie, pour recommander les mesures à prendre en vue de donner effet aux intentions de la présente résolution; étant inclus notamment l'information recueillie par la FAO sur l'offre et la demande, les investissements requis en vue de la fourniture de pesticides et d'équipement, ainsi que la normalisation des procédures réglementaires et des critères de défense de l'environnement et, d'une manière générale, en vue d'entreprendre une action ultérieure.